

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

| DATE 2023 | RÉSOLUTION NO | CONCERNANT | PAGES |
|--------------|------------------|--|-------|
| DÉCEMBRE | 12 | CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE | |
| | | MINUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE | 632 |
| | | PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS | 632 |
| | | NOTE 1 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits du programme triennal des immobilisations des années 2024, 2025 et 2026. | |
| | | Période de questions | 633 |
| | | RÉSOLUTIONS | |
| | 23-12-471 | Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2023. | 633 |
| | 23-12-472 | Pour adopter le programme des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026. | 633 |
| | 23-12-473 | Pour accepter la levée de la séance extraordinaire. | 634 |



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 12 décembre 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTA IEN T aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier, et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTA IEN T également présents : Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Stéphanie Michaud, directrice des services administratifs, messieurs Kevin St-Jacques, directeur du service des Communications, Nour Eddine El Guemri, directeur du service des Travaux publics, mesdames Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances, Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, messieurs Benoît Olivier, directeur par intérim du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et Sébastien Parent, directeur du service des Ressources humaines.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 8 décembre 2023

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séance extraordinaire du 12 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 12 décembre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

I M NUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

III PÉRIODE DE QUESTIONS

IV. RÉSOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2023.
2. Pour adopter le programme des immobilisations pour les années, 2023, 2024 et 2025.
3. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2023.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier,

Julien Croteau



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits du programme triennal des immobilisations des années 2024, 2025 et 2026, à l'exception des items relatifs au parc industriel que monsieur François Sylvestre a présentés.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

23-12-471

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Joëlle Gauthier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Sylvestre

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-12-472

POUR ADOPTER LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Val-des-Monts pour les années 2024, 2025 et 2026.

PROPOSÉ par madame la conseillère Joëlle Gauthier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tessier

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Adopte le programme des immobilisations de la Municipalité de Val-des-Monts pour les années 2024, 2025 et 2026, le tout tel que décrit à l'annexe A.
3. Décrète que ce programme triennal d'immobilisations sera distribué conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier, et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

POUR : 6
CONTRE : 0

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

23-12-473

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

PRO POSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY
Appuyé par madame la conseillère manon tessier

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur général et Greffier-trésorier

Jules Dagenais
Maire

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**



No de résolution
ou annotation